

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 13 juillet 2023,



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028

LE FUTUR PROJET REGIONAL DE SANTE DE NORMANDIE SOUMIS A CONSULTATION PUBLIQUE

A l'occasion de la révision de son projet régional de santé (PRS) et après plusieurs mois de co-construction avec l'ensemble des partenaires, l'Agence régionale de Santé Normandie lance la phase de consultation publique à partir du 13 juillet 2023, pour une durée de trois mois.

Le projet régional de santé, socle de l'action collective pour améliorer la santé des Normands

Le projet régional de santé (PRS) définit tous les cinq ans les objectifs pluriannuels de la politique de santé pilotée avec tous ses partenaires par l'Agence régionale de santé Normandie. Il offre un cadre d'action collectif pour améliorer l'état de santé de la population, faciliter l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Défini en 2018, le PRS Normandie arrive à échéance cette année et doit donc être révisé. A ce titre, [un bilan](#) a été réalisé au terme des cinq ans de la mise en œuvre du précédent PRS afin de mesurer l'atteinte des objectifs et de servir de base de travail à l'élaboration du PRS 2023-2028.

Le nouveau PRS 2023-2028 se structure en trois composantes :

- Le cadre d'orientation stratégique (COS) : il détaille les sept grands enjeux pour améliorer la santé en Normandie ;
- Le schéma régional de santé (SRS) : sur la base d'une évaluation des besoins, il détermine, pour l'ensemble de l'offre de santé (soins, accompagnements, prévention), les douze orientations prioritaires pour guider concrètement l'action dans les cinq ans à venir
- Le Programme Régional relatif à l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) 2023-2028 : il décrit les actions pour faciliter spécifiquement l'accès à la santé des publics les plus vulnérable.

Le PRS, fruit d'une ambition partagée

La construction du PRS 2023-2028 a été engagée depuis la fin 2022, associant l'ensemble des partenaires et acteurs régionaux (fédérations sanitaires et médico-sociales, unions régionales des professions de santé, associations représentatives des patients et usagers, région, départements, collectivités, conférence régionale de la santé et de l'autonomie, commissions spécialisées, conseils territoriaux de santé élargis) et s'appuyant sur la méthode et le maillage territorial issu du conseil national de la refondation (CNR) santé. Le CNR santé s'est traduit en Normandie par la mobilisation de près de 2 000 citoyens, élus et professionnels dans le cadre de plusieurs dizaines d'ateliers territoriaux.

En matière d'accès aux soins, aux accompagnements et à la prévention, la Normandie bénéficie d'une culture du partenariat et de la confiance très ancrée, qui est un atout déterminant pour aborder les grands enjeux d'aujourd'hui et de demain pour la santé des Normands. Ainsi, depuis douze ans, l'ensemble des acteurs normands de la santé sont engagés dans une démarche partenariale afin d'encourager l'exercice coordonné. Cette démarche, initialement portée par l'URML, fédère l'Etat, l'Assurance maladie, la Région et toutes les collectivités dans leur soutien aux professionnels. De même, dans le cadre du Ségur de la santé, la Normandie a connu un fort engagement de la Région, des départements et de certaines intercommunalités pour accompagner des projets d'envergure pour les établissements de santé et médico-sociaux.

« Le nouveau projet régional est l'expression de la force du collectif qui caractérise la santé en Normandie », explique Thomas Deroche, Directeur général de l'ARS Normandie.

Le lancement de la consultation publique

A l'issue de cette première phase, l'ARS Normandie lance la phase de consultation publique à compter du 13 juillet 2023, pour une durée de trois mois. Ainsi, les consultations obligatoires sont lancées ce jour auprès de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), du Préfet de région, des collectivités territoriales et du conseil de surveillance de l'ARS Normandie. Ce processus de prise en compte des avis des partenaires et d'élaboration aboutira à la publication du nouveau projet régional de santé au plus tard le 1^{er} novembre 2023. Au-delà de la consultation réglementaire, et pendant les 3 prochains mois ; tous les partenaires, acteurs et citoyens normands peuvent prendre connaissance du futur PRS sur le site internet de l'ARS et faire part de leurs avis et commentaires [en cliquant sur ce lien](#).

Des défis à relever ensemble au cœur du futur PRS

Les défis qui attendent la Normandie en matière de santé dans les années qui viennent sont majeurs, tant en termes de démographie médicale, de vieillissement de la population que de transition écologique.

L'élaboration du projet régional de santé 2023-2028 s'est fondée autour de **3 principes d'action** qui constituent les objectifs autour desquels se construit notre action commune :

- Réduire les inégalités sociales de santé ;
- Adapter notre action aux spécificités des territoires dans la poursuite et l'encrage de la démarche engagée au travers du CNR santé ;
- Piloter le service rendu par le résultat pour les citoyens normands.

7 enjeux de santé sont identifiés en Normandie et concourent à l'élaboration du PRS :

- Le vieillissement de la population : un enjeu d'accompagnement particulièrement fort ;
- L'amélioration de l'état de santé des enfants et des jeunes : un pari pour l'avenir ;
- L'inclusion des personnes en situation de handicap et la garantie d'accompagnements adaptés aux besoins ;
- Prendre soin des professionnels de santé et de l'accompagnement ;
- Les problèmes de santé publique prioritaires – des enjeux de prévention et de prise en charge ;
- Le défi de la transition écologique ;
- Une offre de santé et d'accompagnement résiliente et préparée aux enjeux de demain.

Afin de répondre aux enjeux de santé normands, **le futur PRS s'articule autour de 12 priorités d'action constituant le fil rouge des actions collaboratives pour la période 2023-2028 :**

1. Relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie ;
2. Mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours ; et en organisant les mobilités ;
3. Améliorer la santé mentale des normands ;
4. Mieux inclure les personnes en situation de handicap ;
5. Garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins et services dont elles ont besoin ;
6. Agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeux pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles ;
7. Développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants ;
8. Soutenir l'utilisateur comme acteur du système ;
9. Structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre acteurs ;
10. Renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires ;
11. Accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles en encourageant notamment le virage numérique et les innovations ;
12. Engager le système de santé normand dans la transition écologique.

Pour consulter le PRS 2023-2028 et connaître les modalités de consultation, rendez-vous sur le site de l'ARS Normandie [en cliquant sur ce lien.](#)